



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 6 décembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	---

Délibération n°40

Rapporteur : M. Eric FUSS

Objet : Motion relative au coût de l'énergie

Monsieur le Président de la République,

Maires, adjoints ou conseillers municipaux, élu-e-s de villes et de villages, faisons face à l'explosion des dépenses d'énergie.

Face à l'augmentation des prix de l'énergie, les élu-e-s des communes dénoncent l'impact de la spéculation et demandent le rétablissement des tarifs réglementés pour les collectivités et la mise en place d'un bouclier tarifaire pour ces dernières.

On se retrouve aujourd'hui dans une crise énergétique.

Les collectivités et les grands services publics, depuis la loi NOME (2006) sont obligés de se fournir sur le marché privé et se retrouvent avec des coûts énergétiques indexés sur les marchés.

Prendre des mesures de sobriété ne suffira pas, il y a aussi besoin d'engager un rapport de force avec ceux qui sont les responsables de la hausse des tarifs de l'énergie.

Il devient de plus en plus compliqué de faire tourner les équipements et les services publics. Des communes en sont même à se demander sur quel service il faudra rogner pour boucler l'année : école, salle municipale, bibliothèque, crèche, piscine... Pour d'autres, ce sont des projets d'investissements, y compris pour améliorer l'isolation ou la performance énergétique des bâtiments, qui sont remis en cause, la situation financière se dégradant. D'autant que cela se conjugue à l'augmentation des prix des matériaux et des denrées alimentaires en pénalisant fortement nos citoyens. Comment répondre aux besoins des populations de nos territoires ?

Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la situation dans laquelle se trouvent nos

communes. Et malgré, des interventions, des amendements et des propositions, la Loi de Finances Rectificative adoptée au mois d'août ne permettra pas aux collectivités d'absorber l'explosion des coûts de l'énergie multipliés par 2, par 4 voire 6.

En effet, la dotation exceptionnelle censée accompagner l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et l'inflation des dépenses d'énergie ne concernera pas l'ensemble des collectivités.

N'oublions pas que cette crise a et aura de graves conséquences économiques sur la production et la pérennité de nos industries savoyardes, notamment les entreprises électro intensives.

Monsieur le Président de la République, nous appelons à :

- Permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché.
- Bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz.
- Reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité.
- Mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités elles aussi victimes, comme nos concitoyens, d'une certaine précarité énergétique.
- Solliciter également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

Le gouvernement doit s'engager à examiner ces propositions et à accepter que les collectivités ne soient pas les grandes oubliées des mesures de soutien.

Nous, élu-e-s, nous mettons en avant l'urgence à travailler à la construction d'un grand service public de l'énergie en insistant aussi pour le maintien des grands barrages dans le giron public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la motion ci-dessus relative au coût de l'énergie.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212_DE40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

